

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds équilibré mondial Pembroke que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion privée de placement Pembroke Itée au 1-800-668-7383 ou renseignements@pml.ca, ou visitez www.pml.ca. **Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

#### Bref aperçu

<b>Code du fonds</b>	GBC990	<b>Gestionnaire du fonds</b>	Gestion privée de placement Pembroke Itée
<b>Date de création du fonds</b>	Le 8 avril 2019*	<b>Conseiller en valeurs</b>	Gestion Pembroke Itée
<b>Valeur totale du fonds au 31 mars 2026</b>	225 688 646\$	<b>Distributions</b>	Distributions trimestrielles du revenu net et distributions annuelles des gains en capital nets réalisés en décembre; réinvesties automatiquement, sauf si vous demandez à votre représentant de vous les verser en espèces
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b>	0,18 %	<b>Placement minimal</b>	100 000 \$ (dans les différents fonds de la famille; 10 000 \$ si souscrit par l'intermédiaire d'un courtier inscrit; tranche additionnelle 1 000 \$)

\*Du 1er janvier 2018 à la date de création du fonds, les parts de ce fonds étaient distribuées en vertu d'une dispense de l'obligation de prospectus.

#### Dans quoi le fonds investit-il ?

Le Fonds équilibré mondial Pembroke offre aux investisseurs une croissance du capital et un revenu à long terme tout en minimisant le risque grâce à la diversification des actifs, à la répartition géographique, et à la capitalisation boursière en investissant principalement dans des parts de fonds d'actions de sociétés ouvertes et de fonds à revenu fixe, incluant des fonds négociés en bourse. Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix Principaux Placements (au 31 mars 2026)	
	% de la valeur liquidative
Fonds d'obligations canadien Pembroke	14,0 %
Fonds d'obligations de sociétés Pembroke	10,0 %
Fonds de croissance américain Pembroke Inc.	8,0 %
iShares Core S&P 500 ETF.	7,1 %
Fonds de croissance international Pembroke	6,0 %
iShares Core Gold Bullion ETF	5,4 %
Fonds d'actions mondiales fondamentales Guardian	5,1 %
Fonds de croissance canadien Pembroke	5,0 %
Fonds de sociétés canadiennes toutes capitalisations Pembroke	4,9 %
iShares S&P/TSX 60 Index ETF	4,7 %
<b>Pourcentage total des dix principaux placements</b>	<b>70,2 %</b>
<b>Nombre total des placements</b>	<b>98</b>

Répartition des placements (au 31 mars 2026)	
	% de la valeur liquidative
Fonds communs - obligations	24,0%
Fonds communs - actions mondiales et internationales	11,1%
Fonds communs - actions américaines	11,2%
Fonds communs - actions canadiennes	11,2%
Fonds négociés en bourse	22,7%
Actions canadiennes	9,6%
Actions américaines	5,7%
Actions internationales	3,4%
Espèces et quasi-espèces	1,1%
	<b>100 %</b>

#### Quels sont les risques associés à ce fond ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatiles varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatiles varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

#### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

#### Niveau de risque

Gestion privée de placement Pembroke Itée estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyen**.

Faible	<b>Faible à moyen</b>	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	-----------------------	-------	---------------	-------

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ? » dans le prospectus simplifié du fonds.

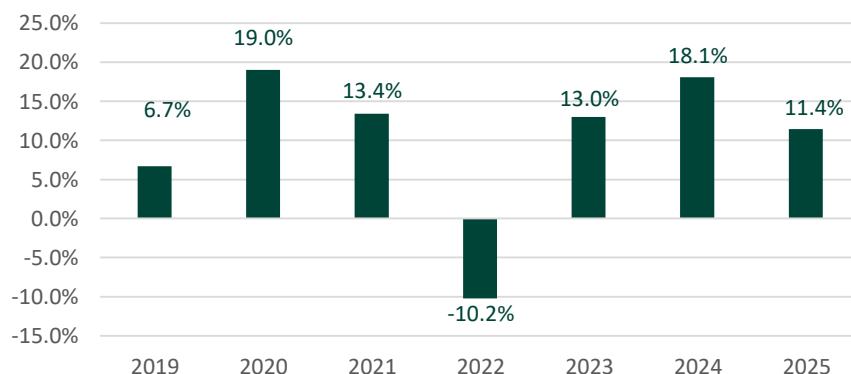
## Rendement passé

### Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section vous indique le rendement annuel du fonds depuis sa création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

### Rendements annuels\*

Ce graphique indique le rendement des parts du fonds depuis le 9 avril 2019, qui est la date de la première évaluation après sa conversion en fonds mutuel. Le fonds a perdu de sa valeur une fois pendant ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



\* Du 1er janvier 2018 à la date de création du fonds, les parts de ce fonds étaient distribuées en vertu d'une dispense de l'obligation de prospectus

### Meilleur et pire rendement sur trois mois\*

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du fonds sur trois mois depuis le 9 avril 2019, qui est la date de la première évaluation après sa conversion en fonds mutuel. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000\$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	17,2 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait à 1 172 \$
Pire rendement	-12,4 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait à 876 \$

\* Du 1er janvier 2018 à la date de création du fonds, les parts de ce fonds étaient distribuées en vertu d'une dispense de l'obligation de prospectus

### Rendement moyen\*

Depuis sa création, les parts du fonds ont généré un rendement annuel composé de 10,23 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds lors de sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 926 \$.

\* Du 1er janvier 2018 à la date de création du fonds, les parts de ce fonds étaient distribuées en vertu d'une dispense de l'obligation de prospectus

## A qui ce fonds est-il destiné ?

Le fonds s'adresse aux investisseurs qui:

- cherchent un fonds équilibré mondial composé de titres de participation et de titres à revenu fixe qui est très diversifié sur le plan de la taille (sociétés à petite et à grande capitalisation) et de la géographie ;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier ; et
- ceux qui recherchent un placement de moyen à long terme;

N'investissez pas dans ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu stable.

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Il n'y a aucun frais d'acquisition sur ce fonds lorsque les parts sont achetées par l'intermédiaire de Gestion privée de placement Pembroke ltée. Des frais d'acquisition pourraient être prélevés par d'autres courtiers inscrits, par leur propre service administratif, pouvant atteindre au plus 3 % du prix de souscription des titres des fonds mutuels Pembroke au moment de l'investissement.

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 0,25 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds. Gestion privée de placement Pembroke ltée a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé. Le RFG n'inclut pas les frais de gestion étant donné qu'ils vous sont imputés directement. Se reporter à la rubrique « Autres frais » ci-après.	0,18 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,07 %
<b>Frais du fonds (RFG + RFO)</b>	0,25 %

### Renseignements sur la commission de suivi

Il n'y a aucune commission de suivi pour ce fonds.

### 3. Autres frais

Il se pourrait pour vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez					
<b>Frais de négociation à court terme</b>	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 60 jours de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.					
<b>Frais de gestion</b>	Vous payez directement les frais de gestion au gestionnaire du fonds et ces frais ne font pas partie du RFG. Pour payer ces frais, le gestionnaire du fonds rachète un nombre suffisant de parts dans votre compte pour pouvoir acquitter le montant des frais qui lui sont dus. Les frais de gestion sont établis par le gestionnaire du fonds en fonction du montant de vos actifs sous gestion (ASG) auprès de ce dernier et représentent un maximum de 1,30 %. Ces frais sont payés mensuellement. Une réduction des frais de gestion peut être appliquée à la discrétion du gestionnaire du fonds.					
		ASG de 5 millions de dollars et moins		ASG de plus de 5 millions de dollars		
	ASG	Moins de 1 million de dollars	Entre 1 million et 5 millions de dollars	Première tranche de 10 millions de dollars	Prochaine tranche de 15 millions de dollars	Plus de 25 millions de dollars
	<b>Frais de gestion</b>	1,30 %	1,00 %	0,75 %	0,75 %	0,65 %

## Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion privée de placement Pembroke ltée ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

#### Toronto:

150 King Street West, Suite 1210 Toronto, Ontario M5H 1J9  
Tél: 416-366-2550 Toll free: 1-800-668-7383

#### Montréal:

1002 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1700, Montréal, Québec H3A 3S4  
Tél: 514-848-0716 Sans frais: 1-800-667-0716

renseignements@pml.ca  
www.pml.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée Comprendre les organismes de placement collectif, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca)

